



**Mairie de Thiers sur Thève**

Extrait du registre des arrêtés de Monsieur le Maire du mercredi 12 mars 2025

**ARRÊTÉ N°13/2025**

**Arrêté réglementant la circulation et le stationnement**

**Nous, Pierre BOUFFLET, Maire de la Commune de THIERS SUR THEVE**

Vu le Code de la Route,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi 82.213 du 02 mars 1982, modifiée et complétée par la loi du 22 juillet 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions et ses textes d'application, notamment la circulaire du 22 juillet 1982,  
Vu l'instruction interministérielle du 22 octobre 1963 sur les signalisations routières, modifiée par ces arrêtés et circulaires successifs,  
Vu les arrêtés des 24 novembre 1967, 15 juillet 1974, 26 juillet 1974, 07 juin 1977 et 20 juin 1991 relatif à la signalisation des routes et autoroutes,  
Vu les arrêtés des 21 juin 1991 et 16 février 1988 relatif à l'approbation de modification de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,  
Vu les circulaires n°78-48 du 25 janvier 1979 et n°81-86 du 23 septembre 1981 portant modification et compléments à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,  
Vu l'arrêté du 08 avril 2002 modifiant les conditions de mise en œuvre de la signalisation routière,  
Vu l'instruction interministérielle du 06 novembre 1992 sur les signalisations routières temporaires,

Considérant qu'en raison de travaux au numéro 3 de la rue de l'Abreuvoir – 60520 Thiers sur Thève du 31 mars au 02 avril 2025 de 8H00 à 18H00, nécessite tant pour son bon déroulement que pour la sécurité des usagers et des ouvriers, la mise en place d'une interdiction de circuler et de stationner Rue de l'Abreuvoir afin que les travaux puissent s'effectuer correctement.

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Au droit du chantier précité et pendant la durée des travaux du lundi 31 mars au mercredi 02 avril 2025, **la circulation et le stationnement seront interdits Rue de l'Abreuvoir**, suivant les besoins du chantier – 60520 Thiers sur Thève.

**L'accès aux véhicules de secours et de sécurité devront être maintenus en permanence.**

L'entreprise chargée des travaux prendra toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

**Article 2 :**

En raison des restrictions qui précèdent, la circulation sera déviée, les véhicules emprunteront l'itinéraire suivant :

- **Depuis la rue Aveline : Vers la rue de Senlis**
- **Depuis la rue du Général de Gaulle : Vers la rue de Senlis**

**1 rue du Général Leclerc, 60520 Thiers sur Thève**

tel : 03 44 54 62 59 – fax : 03 44 54 98 22 – E-mail : mairie--thiers-theve@wanadoo.fr

Horaires des permanences : lundi - mardi - jeudi : 8h30 à 12 h ; 14h à 18h30

mercredi : 8h30 à 12h ; 14h à 16h30 vendredi : 8h30 à 12h ; 14h à 17h00 samedi : 9h à 12h

**N° 2025/020**

**ARRÊTÉ N°13/2025**

**Article 4 :**

La signalisation réglementaire sera fournie et mise en place par les entreprises ou personnes titulaires du marché.

**Article 5 :**

Le non-respect de l'une des clauses du présent arrêté entraînera une suspension immédiate du chantier.

**Article 6 :**

La gendarmerie, et tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et porté à la connaissance des administrés.

**Article 7 :** Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie d'Orry la Ville
- Monsieur le Commandant des Sapeurs-Pompiers de la Chapelle en Serval
- Madame Frédérique LAVIGNE – Thiers sur Thève

Fait à THIERS SUR THEVE, le 12 mars 2025

Le Maire,  
Pierre BOUFFLET,



**1 rue du Général Leclerc, 60520 Thiers sur Thève**

tel : 03 44 54 62 59 – fax : 03 44 54 98 22 – E-mail : mairie-thiers-theve@wanadoo.fr

Horaires des permanences : lundi - mardi - jeudi : 8h30 à 12 h ; 14h à 18h30

mercredi : 8h30 à 12h ; 14h à 16h30 vendredi : 8h30 à 12h ; 14h à 17h00 samedi : 9h à 12h